Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 41 du 3 juin 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 16

ARRÊTÉ

fixant le contingent de médailles de la défense nationale pour l'année 2022.

Du *16 mai 2022*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE :

Services Généraux ; Distinctions Honorifiques

ARRÊTÉ fixant le contingent de médailles de la défense nationale pour l'année 2022.

Du 16 mai 2022

NOR A R M S 2 2 0 1 2 0 1 A

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le décret N° 2014-389 du 29 mars 2014 relatif à la médaille de la défense nationale (JO n° 77 du 1er avril 2014, texte n° 52),

Arrête :

Art. 1er. Le contingent de l'année 2022 pour les échelons or et argent de la médaille de la défense nationale est fixé comme suit :

Militaires d'active

Échelon or : 8 184

Échelon argent : 13 907

Militaires de la réserve opérationnelle

Échelon or : 287

Échelon argent : 758

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

La ministre des armées,

Florence PARLY.